

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION TRANSMISE LE 10/12/2024

Extrait du Registre des délibérations du 5 décembre 2024

du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 10 décembre 2024	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 25 novembre 2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 64 (532 voix)
	Votes (nbre voix): Pour: 532 - Contre: 0 - Abstention: 0

Le 5 décembre 2024, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Mauzé sur le Mignon (79), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou représentés:

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Angliers: Didier TAUPIN; Charron: Laura MILLET; Cram-Chaban: Sabine SOBOTA; La Grève sur Mignon: Stéphane COUTTIER; Le Gué d'Alleré: Marie-Odile ROUX; La Laigne: Jean-Luc MAGNIEN; Longèves: Bruno FERRET; Marans: Romuald QUIRION; Nuaillé d'Aunis: Magali VINCENT; La Ronde: Jean-Pierre SERVANT; Saint Cyr du Doret: Didier DENIS; Saint Jean de Liversay: Alexandre TOUCHE; Villedoux: Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais: Philippe LEYSSENE; Bessines: Alain LUSSEAULT et M. RENAUDET; Le Bourdet: Clément COHEN; Coulon: Anne-Sophie GUICHET; Epannes: Isabelle GAUTIER; Magné: Catherine TROMAS; Mauzé-sur-le-Mignon: Patrick RABALLAND; Niort: Elmano MARTINS; Prin Deyrançon: Olivier D'ARAUJO et Anne CLERE; Saint Georges de Rex: Laurence LE MOIGNE; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Saint Symphorien : David ROUGER ; Sansais : Arnaud VIGER ; Vallans : Olivier CAILLÉ, Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon la Presqu'île: Laurent HUGER; Auchay-sur-Vendée: Michel HERAUD; La Bretonnière-La Claye: Jean-Pierre PELLENNEC; Champagné les Marais: Natacha MORIN; Curzon: Boris RIMBERT; Damvix: Yannick MOREAU; Luçon: Francis VRIGNAUD; Maillezais: André LUSSEAU; Mareuil sur Lay Dissais: Thierry COUILLAUD; Le Mazeau: Bernard BORDET; Péault: Laurent MENANTEAU; Rives d'Autise: Florent BAUDON; Saint Benoist sur Mer: Daniel NEAU; Saint Denis du Payré: Gaëlle FLEURY; Saint Pierre le Vieux: Christian HENRIET; Saint Vincent sur Graon: Jannick RABILLÉ; La Taillée: Florence TROTTIN; Triaize: Didier JOUSSEAUME; Les Velluire sur Vendée: Sandrine JACQUAT

Au titre des EPCI:

Communauté d'Agglomération du Niortais: Anne-Sophie GUICHET; Communauté de Communes Aunis Atlantique: Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral: David MARCHEGAY; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise: Gilles **BOUTEILLER**

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Guillaume RIOU, Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Philippe BARRÉ, Lydie BERNARD, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE, Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Philippe MAUFREY, Olivier POIRAUD, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Aigrefeuille d'Aunis: Marie-Claude BILLEAUD, France Nature Environnement 85: Yves LE QUELLEC, Collectif des 3 fédérations départementales de pêche: M. GRIGNON

DECISION MODIFICATIVE N° 1 Budget annexe développement économique Exercice 2024





Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr









AR Prefecture

079-257902205-20241205-2024AG1205DMDEM-DE Reçu le 16/12/2024

DECISION MODIFICATIVE N°1 Budget annexe développement économique EXERCICE 2024

Vu la délibération du Comité syndical en date du 20 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 26 juin 2024 adoptant le budget supplémentaire 2024;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant qu'il convient d'affiner les prévisions budgétaires 2024 du budget annexe.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

Décision modificative:

> d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe développement économique ci-annexée, en dépenses et en recettes, à la somme de 144 280,93 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus